

Des pistes de solutions... durables ?

Anthony Coté anthony_cote@journaldescitoyens.ca

On doit se rendre à l'évidence, nos sentiers de plein air se dégradent. Avec les changements climatiques, l'érosion s'aggrave. L'achalandage a augmenté depuis la pandémie. Avons-nous dépassé la capacité de portance¹ de nos sentiers ?

Le mois dernier, nous avons exposé la priorité dans la correction des sentiers existants, soit le remblai de la dépression dans l'aire de marche en incorporant de façon systématique une pente latérale d'au moins 5 % ou une configuration de forme concave. Les conséquences directes sont :

- Éliminer la rétention de l'eau de pluie dans les sentiers sans pente.
- Éliminer le ruissellement dans l'emprise du sentier à la suite d'une forte pluie.
- Le rehaussement des racines des arbres mises à nu par la compaction du sol.
- Éliminer au maximum les obstacles dans le sentier en retirant, lorsque possible, les roches qui dépassent exagérément la surface ou encore les enfouir.

Un avantage non négligeable sera que les marcheurs et les joggeurs pourront admirer la nature, puisqu'ils ne seront plus obligés d'avoir les yeux rivés sur le sentier pour ne pas trébucher sur une racine ou une pierre.

Peut-on faire davantage ?

La terre minérale en tant que surface de sentiers a ses limites : elle s'use avec le temps surtout dans les

sentiers pentus. Deux facteurs sont en jeu :

- Selon André Goulet, ingénieur forestier de L'Institut des Territoires, les impacts des gouttelettes d'eau d'une forte pluie peuvent briser la surface compactée. Pensons aux fortes pluies avec les changements climatiques.
- Les passages répétés des randonneurs et des cyclistes brisent eux aussi une fine couche de la surface compactée en terre minérale.

Après un ou deux ans d'achalandage, on remarque une petite quantité de sable sur le côté aval de la piste. On remarque aussi des petits cailloux sur le sentier qui sont arrivés là, on ne sait d'où, ils semblent avoir été « expulsés » de la terre minérale. Les pluies « lessivent » la surface du sentier et déposent le lessivage sur le côté aval du sentier.

Des solutions à confirmer

Des solutions possibles pour limiter cette « douce » érosion et qui ont eu un certain succès sont :

1. Surtout dans les sentiers pentus, étendre une mince couche de pierre concassée ½ po propre (sans criblure de pierre) ou encore du caillou de rivière et ceci avant la compaction de la

terre minérale. Avec la compaction, les pierres s'enfoncent et la terre minérale remplit les interstices. La profondeur du lessivage est maintenant limitée par les cailloux qui retiennent les fines granules. Après quelque temps, les fines granules de la surface en terre minérale sont moins sollicitées, réduisant considérablement l'usure de la surface exposée puisque nous marchons ou roulons sur les pierres.

Par contre, pour la pierre concassée, il faudrait porter une attention particulière au recouvrement des racines pour ne pas les endommager. Les arêtes de la pierre concassée peuvent être très coupantes.

2. Recouvrir les surfaces pentues de criblure de pierres est à vérifier. Cette solution suggérée par Vélo Québec et IMBA (International Mountain Bike Association) pourrait avoir ses limites puisque la surface du sentier risque d'être lessivée des particules fines exposant de petites pierres. Avec le lessivage à moyen terme de fines granules de criblures de pierres vers le côté aval du sentier, il y aurait concentration de la criblure grossière dans l'aire de marche. La surface résultante serait-elle granuleuse et instable ?



Une couche de paillis forestier intégrée à la terre minérale.

Photos de Anthony Côté

3. Étendre une mince couche de paillis forestier avant la compaction de la terre minérale (voir la photo). Elle semble stabiliser la terre minérale. Elle réduit l'érosion par la forte pluie. Qu'elle est son efficacité à long terme ? Présentement, cette option a été mise à l'essai et elle est restée efficace après trois ans d'achalandage.

4. Sur les surfaces de sentiers plutôt planes (pente de +/- 5 %), étendre quelques centimètres de paillis forestiers formera une couche protectrice contre les fortes pluies et l'usure d'achalandage. Si la surface du sentier est restée en terre organique (terre noire), elle a tendance à s'y incorporer. Le paillis offre aussi une certaine protection contre le gel/dégel qui rend souvent les sentiers très boueux au printemps. Il est très apprécié par les marcheurs et les joggeurs. Quant au fait que la surface devient quelque peu instable, les cyclistes sont divisés sur le sujet. À considérer dans les sentiers polyvalents²

où la vitesse des cyclistes est modérée. Cette option a été mise à l'essai depuis trois ans maintenant

Comme mentionné précédemment, certaines de ces propositions sont en essai présentement et certaines hypothèses seront mises à l'essai au printemps/été 2026.

1. La capacité portante (ou la portance) est la capacité d'une structure ou d'un sol à recevoir la pression causée par les marcheurs et cyclistes.

2. Sentiers aménagés pour convenir à plusieurs types d'utilisateurs et à différents moyens de locomotion.



Une couche de paillis forestier sur de la terre organique.

Photos de Anthony Côté



Association des Terres boisées de Saint-Hippolyte

La forêt... la grande oubliée

Maurice Gariépy

Nos forêts publiques et nos boisés privés sont souvent les grands oubliés dans l'enthousiasme des Municipalités et organismes à en donner l'accès au public. Tout ceci au nom de grands principes environnementaux tels que la protection des milieux humides, des habitats riverains, du couvert forestier, de la faune et de biodiversité.

Nos parcs publics ont leur raison d'être. Nos Municipalités nous font l'éloge avec raison du bien-fondé des activités récréotouristiques malgré les inconvénients environnementaux tels que la dégradation des milieux humides et des rives, l'érosion des sols liée aux sentiers, la perturbation de la faune locale, l'accès à des zones sensibles et les risques d'incendie accrus.

Les Municipalités et organismes sont bien sensibles à ces enjeux et font un effort pour atténuer ces risques.

Par contre, on ne semble pas se préoccuper :

- De la forêt qui abrite ces sentiers
- De la production de biodiversité nécessaire à la pérennité du couvert forestier
- Des maladies qui affectent nos arbres
- Des chablis provoqués par les vents violents
- Des risques d'incendie liés aux changements climatiques
- Des milieux sensibles en forêt
- Des espèces envahissantes, faune et flore
- Du contrôle des prédateurs qui mettent en péril certaines espèces fauniques

Voilà un résumé de toutes les préoccupations et obligations que doivent avoir nos Municipalités et organismes envers la forêt. Cette forêt n'est-elle pas en amont de notre eau potable, de l'eau qui alimente nos lacs et de l'air que nous respirons ? Au nom de tous ces enjeux environnementaux, nous nous opposons formellement à tout plan de conservation qui viendrait mettre à risque nos boisés privés. Notre municipalité au naturel, on y tient.

PS : À tous les propriétaires de boisés qui désireraient adhérer à notre association, veuillez nous aviser de votre intérêt à cette adresse courriel : associationdesterresboiseessh@gmail.com

